

Devis laser (arrêté du 29/10/1996)

Etabli par Dr

A l'attention de :

Description de l'acte : REVITALISATION VAGINALE

Traitement au laser CO2 fractionné de l'atrophie vaginale, de la laxité vaginale et l'incontinence urinaire.

Traitement réalisé en ambulatoire, sans anesthésie.

Une solution radicale et alternative aux hormones et lubrifiants locaux.

Indications : Atrophie post-ménopausique, symptômes et inconfort liés à une hyperlaxité vaginale, sécheresse vaginale, irritation ou brûlure et dyspareunie.

Contre-indications : Prolapsus génital important, infection urinaire en cours ou récidivante et antécédent de chirurgie reconstructrice génitale, infection vaginale (herpes ++), hémorragie génitale en cours ou non explorée.

En pratique :

- Utilisation d'une sonde endovaginale 360°
 - Le traitement comporte 4 séances à 4 à 5 semaines d'intervalle pour les 3 premières séances et la dernière 1 an après.
 - Durée de la séance : 10 minutes
 - Tarif pour le protocole complet :
-

Résultats :

- Aucun effet secondaire ou complications
- Nette amélioration des symptômes liés à la laxité vaginale, sécheresse, brûlure ou irritation, ainsi que sur les dyspareunies.

Précautions avant traitement : Pas de lubrification vaginale (<1 semaine), pas de traitement hormonal de la ménopause.

Ces actes ne peuvent en aucun cas être pris en charge par l'Assurance maladie. Il est convenu qu'un délai de 15 jours minimum sera respecté entre la remise de ce document et l'acte éventuel. Ce délai peut toutefois être réduit à la demande expresse de la personne examinée, qui devra mentionner elle-même, de manière manuscrite et signée cette demande sur le présent devis.

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des indications, des risques et complications connus pour ce type de traitement.

Document établi en double exemplaire,

-

signature :